

PROCES - VERBAL 4/2016

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 22 JUIN 2016 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	2
Procès-verbal des séances des 27 avril et 25 mai 2016	3
1. Communications	3
1.1. Communications de la Présidente	3
1.1.1. Représentations et invitations	3
1.2. Communications de la Municipalité	4
2. Ordre du jour	4
2.1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	5
2.2. Préavis 13/2016 - Rapport de gestion 2015	5
2.3. Préavis 14/2016 - Comptes année 2015	7
2.4 Propositions individuelles	12
2.4.1 Interpellation de Mme Lena LIO concernant la gestion des forêts de Pully	12
2.4.2 Postulat I de Mme Christine RENAUDIN, M. Frank DUCRET et M. François KHOSROV - Réactivation du concept d'une salle multifonctions dans le programme d'affectation du Secteur Clergère-Nord	13
2.4.3 Postulat II de Mme Christine RENAUDIN, M. Frank DUCRET et M. François KHOSROV - Transformation de la Maison Pulliérane	15
2.5 Divers	18
2.5.1 Projet scientifique L'EXPLORE au large de Pully Pauline TAFELMACHER	18

2.5.2 Association des intérêts de Pully-Nord Mme Lena LIO	19
2.5.3 Plan de classement des arbres M. Alexis BAILLY	20
2.5.4 Remerciements M. Jean-Marc CHEVALLAZ	21
2.5.5 Prises de congé de la Présidente (J. Vallotton, secrétaire, M. Lambert, municipal, D. Margot, municipal)	22
2.5.6 Discours de fin de Présidence de Mme Nathalie JAQUEROD, Présidente	25
2.5.7 Hommage de M. Gil REICHEN, syndic, à Mme Nathalie JAQUEROD, Présidente	28
2.5.8 Discours d'adieu de M. Daniel MARGOT, municipal	29
2.5.9 Discours d'adieu de M. Martial LAMBERT, municipal	31
2.5.10 Discours de M. Gil REICHEN, syndic	34

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place et demande au secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 76 présents. Le quorum étant atteint, la Présidente déclare que nous pouvons délibérer normalement selon l'art. 59 de notre règlement.

La Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillères et aux Conseillers et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de notre assemblée.

Excusés

Les Conseillères et les Conseillers suivants se sont excusés : Mesdames Valérie Bory-Baud, Muriel Thalmann, Isabelle Krenger, Anne-Laure Thévoz, Odile Cuénoud et MM. David Stanek, Pierre-William Loup, Cédric Milliquet, Pierre Loth et Jean-Luc Duvoisin.

M. Antoine Hürlimann s'est annoncé avec un peu de retard. D'autres Conseillers et Conseillères pourraient également encore nous rejoindre.

Les invités et personnalités suivantes se sont également excusés : M. le Député Jacques Haldy, M. le Député Guy-Philippe Boley et M. le Député Philippe Modoux.

La Présidente :

Je ne peux pour l'instant saluer les représentants de la presse dont les sièges sont encore vides à l'heure actuelle. Je salue le public et je le remercie comme toujours pour l'intérêt qu'il témoigne aux discussions de notre Conseil.

Procès-verbaux des séances des 27 avril 2016 et 25 mai 2016

La Présidente informe que les procès-verbaux des séances du Conseil des 27 avril et 25 mai ont été mis à disposition des Conseillères et des Conseillers conformément au règlement. Personne n'en demandant la lecture totale ou partielle, la Présidente les considère donc comme approuvés et remercie le secrétaire, Bernard Montavon, pour la qualité de son travail.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Nouveau règlement du Conseil communal

Cette fois c'est fait : le nouveau règlement du Conseil communal a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Mme Béatrice Métraux, le 20 mai 2016. C'est donc le nouveau règlement qui entre en force dès aujourd'hui et qui sera appliqué dorénavant.

PALM

J'ai reçu en date du 20 mai dernier un courrier signé par Mmes les Conseillères d'Etat Jacqueline de Quattro et Nuria Gorrite m'informant que le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) tiendra une nouvelle conférence le jeudi 6 octobre 2016 à Morges, de 18.00 à 21.00 heures. Vous recevrez une invitation officielle en août et je vous remercie d'ores et déjà au nom des Conseillères d'Etat de bien vouloir réserver cette date dans vos agendas.

Votations

Le dimanche 5 juin dernier était un jour de votations. En voici les résultats :

Participation :	48,3 %
Initiative populaire en faveur du service public :	NON : 72,1 %
Initiative populaire pour un revenu de base inconditionnel :	NON : 75,3 %
Initiative populaire pour un financement équitable des transports :	NON : 77,1 %
Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée :	OUI : 85,0 %
Modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile :	OUI : 73,5 %

Nouveau chef de groupe socialiste

J'ai encore reçu un message m'indiquant que le groupe socialiste avait élu son nouveau chef en la personne de M. Yassin Nour que je félicite et à qui je souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, j'ai représenté le Conseil communal lors des occasions suivantes :

- J'ai assisté à la **kermesse 2016 de la paroisse St-Maurice** où l'accueil chaleureux qui m'a été réservé m'a particulièrement touché.

- Le 4 juin, j'étais à la rencontre organisée par la Municipalité en l'honneur des Pulliérans nés en 1997 et 1998, dès lors **jeunes citoyens** à part entière. J'ai ainsi pu constater une nouvelle fois que le temps filait très vite puisque j'y ai retrouvé nombre de jeunes copains de mon fils qui participaient également à cette rencontre. Après un cocktail dînatoire conséquent, ce sont Les Cowboys Fringants qui ont réchauffé l'atmosphère dans tous les sens du terme.
- Le 6 juin, je participais à soirée d'ouverture du **20^{ème} anniversaire du Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec** à l'occasion de laquelle son président, Rico Périllard, a remis les clés du festival à son successeur, Denis Albert.
- Le 8 juin, je m'installais à 12.00 heures à la salle communale pour débiter un repas particulièrement copieux et original servi à plus de 200 personnes dans le cadre du repas de soutien du **Football Club**. Pour la petite anecdote, je quittais la salle peu après 16.00 heures le ventre bien rempli.
- Le 14 juin, j'assistais à la séance du **Conseil intercommunal de l'Association sécurité est-lausannois** qui portait sur les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2015.
- Le 21 juin je participais à la fête donnée en l'honneur des **50 ans du Club des aînés de Pully-Paudex** dans une ambiance très festive où il m'a été donné d'entendre que Pully était le diamant de la couronne lausannoise, selon les propos d'un représentant du Club des aînés cantonal et que j'ai trouvés très jolis.
- Finalement, je représenterai le Conseil le 22 juin prochain à la séance de **remise des baccalauréats maturités et diplômes du Gymnase de Chamblandes** et ce sera là, ainsi, ma dernière représentation.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Marc ZOLLIKER, municipal :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, juste un petit mot pour vous informer qu'après la mise en lumière du Musée d'art ce printemps, l'Octogone sera ce soir illuminé pour la première fois, ceci dans le cadre du Plan lumières qui avait été accepté par la Municipalité l'année dernière. Je peux aussi vous informer que des travaux d'amélioration de l'éclairage de la cour du collège Arnold Reymond et des abords de l'Octogone vont commencer incessamment. Ils auront lieu notamment dans la cour du collège durant les vacances scolaires.

2. ORDRE DU JOUR

La Présidente :

Mesdames et Messieurs, vous avez tous reçus l'ordre du jour de la présente séance dans le délai requis par le 2^{ème} aliéna de l'art. 56 de notre règlement. Une conseillère ou un conseiller s'oppose-t-il à cet ordre du jour ou a-t-il une remarque à formuler ? Ce ne semble pas être le cas. Je vous remercie et je considère donc notre ordre du jour comme approuvé.

2.1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI)

Mme Verena Kuonen, présidente :

Je vais vous lire ce soir juste quelques lignes de mon rapport que vous avez tous pu lire et en débattre dans les groupes si nécessaire. Il retrace la législature 2011 – 2016.

Le bilan de cette législature concernant la CARI est assez décevant. Cette commission ne dispose d'aucune autonomie et d'aucunes compétences quant à l'organisation de ses séances. En effet, seule la Municipalité dispose de compétences et décide à quel moment elle présentera les sujets à traiter à la CARI, d'où un profond malaise face à cette situation. La CARI ne devrait pas être réduite à une commission alibi. A l'avenir, il est souhaitable que la collaboration entre la Municipalité et la CARI s'intensifie. Une information plus régulière des membres de la Commission ne peut être que plus motivante pour eux et plus bénéfique pour l'ensemble de la collectivité, notamment le Conseil communal. Des réunions communes avec les représentants des autres commissions permanentes des affaires régionales et intercommunales sont particulièrement utiles à une bonne collaboration et un bon développement de l'ensemble de la région. C'est entre autres à ce niveau que se démontre l'utilité de ces commissions.

Pour terminer, j'aimerais vivement remercier les membres de la CARI pour leur participation active malgré un certain nombre de difficultés auxquelles il a fallu faire face. J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec eux, dans un climat constructif et serein. Je rappelle que nous poursuivons tous les mêmes buts : travailler ensemble pour trouver les solutions les plus adéquates et les plus utiles pour Pully et, naturellement, les communes avoisinantes. Merci de votre attention. J'aimerais juste ajouter un petit mot. Je tiens ici, ce soir, à remercier la haute qualité des exposés qui nous ont été présentés durant toute cette législature. Je pense particulièrement à la Municipalité, aux chefs de services et aux autres personnes. C'était très important pour nous et on a vraiment apprécié.

La Présidente :

Nous ne sommes pas en présence d'un préavis mais d'une présentation des travaux par la Commission, vous n'aurez donc pas à vous prononcer. Par contre, vous pouvez bien évidemment vous exprimer sur ce que vous venez d'entendre. Vous avez donc pris connaissance du rapport. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas. Je clos donc la discussion et je remercie Mme Kuonen pour son rapport.

2.2. Préavis 13/2016 - Rapport de gestion 2015

La Présidente :

Conformément à l'art. 117 de notre règlement, le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Le rapport de gestion sera traité avant les comptes. Les rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ne seront pas lus. Les Présidents les commenteront éventuellement et livreront seulement leurs conclusions.

La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité mais il n'y aura de vote que si la discussion est demandée sur un point ou un autre. Une discussion générale s'en suivra. Le vote final portera sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble : gestion et comptes.

M. Jean-Marc CHEVALLAZ, président de la Commission de gestion :

Conformément à notre règlement du Conseil communal, les conseillères et conseillers ont pu prendre connaissance du dernier rapport de notre commission et de celui de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016. La Commission relève la qualité du travail effectué au sein de l'administration et remercie la Municipalité et le personnel communal pour son engagement. Je profite également de remercier chaleureusement les membres de cette commission pour tout le travail effectué durant ces cinq années. Chacun a pu apprendre et comprendre l'évolution du fonctionnement de notre administration et constater la différence de pouvoir entre une commission de gestion communale et une commission de gestion cantonale. A ce titre, je citerai Paul Valéry : « Si l'Etat est fort, il nous écrase. S'il est faible, nous périssons ». Ce fut aussi pour moi un honneur et une grande satisfaction d'avoir présidé cette commission dont les travaux ont pu être menés à bien grâce à la qualité des membres qui la composaient.

En conclusion, la Commission constate après ses investigations que les décisions de notre Conseil sont respectées. En conséquence, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver la gestion de l'exercice 2015 et de donner décharge aux organes responsables. Merci de votre attention.

La Présidente :

J'ouvre immédiatement la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre immédiatement la discussion sur le fonds. Les conclusions de la Commission sont les mêmes que celles du préavis. Il n'y aura donc votation que si la discussion est demandée sur tel ou tel point. Je vous invite à prendre le rapport de gestion de la Municipalité. Nous allons passer en revue les chapitres de ce rapport dans l'ordre de sa table des matières.

Chapitre 1 - Municipalité

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Conseil communal

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 4 – Direction des domaines, gérances et sports

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Direction des travaux et des services industriels

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 6 – Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Chapitre 7 – Direction de la jeunesse et des affaires sociales

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

La parole n'ayant pas été demandée, je considère le rapport de la Municipalité comme accepté. Je passe maintenant à une discussion générale. Si quelqu'un veut s'exprimer, je lui cède la parole. Ce n'est pas le cas.

2.3 Préavis 14/2016 - Comptes année 2015

M. Dominique FAVRE, président de la Commission des finances :

Avant de résumer le rapport, je tiens à féliciter la Municipalité pour son communiqué de presse du 2 juin 2016 qui donne toutes les informations importantes sur la situation financière de la Commune. Ainsi, toute la population peut savoir que le résultat est positif pour un excédent d'environ CHF 450'000.-, mais aussi qu'il faut rester attentif car les prochaines années seront difficiles. Le rapport peut être résumé de la façon suivante. Il y a trois points importants : le budget prévoyait un résultat négatif de l'ordre de CHF 8,2 mio alors qu'en réalité le résultat est largement positif avec un montant de CHF 5,2 mio avant attribution à divers fonds. Le total des charges est inférieur au budget et le total des revenus est supérieur au budget. La dette communale est restée stable à CHF 70 mio au 31 décembre 2015.

Ces éléments positifs doivent être contrebalancés par d'autres éléments : la capacité d'autofinancement est faible et pourrait devenir négative en 2016 ; l'augmentation des charges péréquatives ; la stagnation des recettes fiscales. Dans ces conditions, il faut remercier la Municipalité pour son travail en 2015 et relever le rôle important que jouera le Conseil communal ces prochaines années. Je vous propose, comme l'ensemble des membres de la Commission des finances moins une abstention :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2015 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2015 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pour la Commission des finances : son Président.

La Présidente :

Je remercie M. Favre. J'ouvre immédiatement la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre la discussion sur le fonds. Je vous informe de la manière dont nous allons procéder. J'ouvrirai une discussion sur le préavis municipal puis sur la brochure analyses et commentaires et, enfin, sur celle relative aux comptes 2015, chapitre par chapitre. Nous passerons ensuite au vote d'ensemble sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commission des finances.

Un conseiller ou une conseillère est-il opposé à cette façon de faire ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre donc la discussion générale sur le préavis. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

M. Jean-Blaise PASCHOU demande la parole :

Le groupe socialiste a pris connaissance avec un certain étonnement du rapport assez optimiste de la Commission des finances sur les comptes 2015. Pour nous, le bénéfice comptable 2015 ne doit pas faire illusion et cela pour plusieurs raisons. La péréquation d'abord. Le préavis relève à juste titre l'augmentation importante de la contribution pulliérane qui passe en une année de 21 à 29 points d'impôt. Avec la RIE III et la réforme du système de péréquation en cours, il faut s'attendre à ce que cette contribution reste de cette ampleur. La dernière augmentation aussi importante a été celle des années 2002 à 2006, années particulièrement noires pour nos finances communales.

La deuxième raison tient à l'analyse des recettes fiscales et en particulier de l'impôt sur le revenu. Il y a un très net tassement du produit de cette contribution qui constitue pourtant le socle de nos ressources financières. Pour ces diverses raisons, ces tassements semblent durables. La probabilité de pouvoir compter sur des revenus extraordinaires comme ce fut le cas en 2014 est faible. Elle est dans tous les cas du domaine de l'incertitude. L'augmentation importante de la contribution à la péréquation et le tassement des impôts directs des personnes physiques font que l'exercice 2015 est en réalité déficitaire. Comme l'écrit la Municipalité dans son préavis, sans l'utilisation du fonds d'égalisation des résultats relative à la péréquation, la Commune aurait très certainement bouclé son exercice comptable avec un déficit se situant aux alentours de 2,6 mio, montant qui, par hasard peut-être, est proche de la baisse des recettes fiscales 2016 liée à la réduction du taux d'imposition décidée récemment par une majorité de notre Conseil.

La troisième raison, et ce n'est pas la moindre, tient aux investissements que la Commune doit faire au cours de ces prochains exercices et qu'il faudra financer en grande partie par une augmentation de la dette communale. En 2015, les investissements ont été d'un montant largement supérieur à la moyenne des investissements des exercices précédents et il faut s'en réjouir. Il serait très regrettable que la détérioration des finances communales entraîne un ralentissement des investissements, comme cela a été malheureusement le cas au cours des années 2002 et suivantes. La Municipalité relève certes que sur le plan comptable une partie des investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées au cours de ces dernières années, mais la diminution brutale du fonds de réserve pour la péréquation de CHF 10 à 4 mio en une année montre que ces fonds peuvent, comme les glaciers, fondre plus rapidement que prévu. Et, si les taux d'emprunts sont actuellement très favorables, nul ne peut garantir qu'ils le resteront à moyen ou long terme.

Dans ce contexte financier très incertain, la gestion prudente des dépenses communales que nous annonce la Municipalité pour ces prochaines années ne devra pas se faire au détriment du développement souhaitable de la Commune, en renonçant à des prestations non obligatoires en faveur de ses habitants ou en reportant des dépenses d'entretien des biens communaux ou en limitant les investissements. Nous désirons avoir confirmation aujourd'hui de la part de la Municipalité qu'elle fera tout pour qu'un tel risque soit écarté et c'est sur ce point que notre parti veut se montrer optimiste. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

La discussion est toujours ouverte sur le préavis. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc maintenant de prendre la brochure « Comptes 2015 – Analyses et commentaires ». Les conseillères et conseillers qui prendraient la parole sont priés de bien vouloir indiquer clairement le numéro de la rubrique au sujet duquel ils désirent intervenir et le numéro de la page où il figure. Si la discussion n'est pas demandée, comme toujours, le chapitre sera considéré comme adopté sans vote formel. En cas de discussion, par contre, le chapitre fera l'objet d'un vote.

Comptes 2015 – Analyses et commentaires

J'ouvre la discussion sur les pages en chiffres romains.

Commentaire général – page I

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Boucllement des comptes 2015 – page II

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Analyse du résultat des comptes 2015 – pages III et IV

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Emprunts à moyen et long termes – pages V et VI

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

Mme la Présidente, c'est simplement pour vous indiquer qu'à la page V, il y a une erreur. Nous acceptons le contenu mais avec la correction de l'erreur qui a été signalée en Commission des finances : la dette consolidée au 31 décembre 2015 est de CHF 70 mio et pas de CHF 85 mio.

La Présidente :

Afin que nous soyons très clairs, je vous propose malgré tout, même s'il n'y a pas de contestation bien évidemment, de passer au vote sur la page V qui présente une dette consolidée au 31 décembre 2015 de CHF 70 mio et non pas de CHF 85 mio comme indiqué par erreur.

C'est à l'unanimité que la page V est adoptée et que les conseillers ont pris connaissance de l'erreur qui figurait dans cette page.

La parole n'est plus demandée. Le chapitre est adopté.

Dépenses d'investissements – page VII

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Fonds de réserves, fonds divers – page VII

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Effectif du personnel communal – pages VIII à XIII

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

Effectif du personnel régional – page XIV

La parole n'est pas demandée. Le chapitre est adopté.

La Présidente :

Je passe aux pages bleues de la brochure en rappelant qu'il s'agit de pages purement informatives qui ne donnent pas lieu à des délibérations mais, bien évidemment, si quelqu'un veut s'exprimer, il en a la possibilité.

Bilan détaillé – pages 1 à 14

Personne ne souhaite s'exprimer.

Comptes d'investissements détaillés – page 15 à 51

Personne ne souhaite s'exprimer.

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation – pages 52 à 55

Personne ne souhaite s'exprimer.

Compte de fonctionnement par nature détaillé – pages 56 à 63

Personne ne souhaite s'exprimer.

La parole ayant été demandée sur la brochure, on va être formaliste et passer au vote.

C'est à l'unanimité que la brochure « Comptes 2015 – Analyses et commentaires » est acceptée.

Je passe maintenant à l'examen de la brochure « Comptes 2015 ». L'examen se fera une nouvelle fois chapitre par chapitre en suivant la table des matières.

Comptes 2015

Comptes de fonctionnement

1. Administration générale – pages 1 à 13

M. Carlos GUILLEN demande la parole :

A la page 9, Pully-plage, compte 3122 achats et consommation d'eau, pour la piscine : CHF 210'272,43. Il y a là un dépassement de CHF 130'000.-, ce qui est assez considérable. Par rapport à une consommation annuelle ordinaire de CHF 100'000.-, il est dit dans les explications que des investigations seront menées en 2016. Ma question est de savoir si on a maintenant une réponse à ces investigations.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

On a effectivement mené ces investigations après la fermeture de la plage en 2015, pendant la période hivernale. Une fuite a pu être détectée et réparée, ce qui fait qu'en principe, cette année, on ne devrait plus avoir ce phénomène de pertes d'eau. Pour ce qui est de l'évaporation due aux conditions estivales, ça paraît plutôt mal parti, mais on verra à la fin de l'année.

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée sur ce chapitre, je vous prie de lever votre carton orange si vous acceptez ces pages 1 à 13. Avis contraires ? Abstentions ?

C'est à l'unanimité que ces pages 1 à 13 sont acceptées.

2. Finances – pages 14 à 17

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

3. Domaines et bâtiments – pages 18 à 23

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

4. Travaux – pages 24 à 32

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

5. Instruction publique et cultes – pages 33 à 41

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

6. Police – pages 42 à 45

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

7. Sécurité sociale – pages 46 à 50

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

8. Services industriels – pages 51 à 56

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

Récapitulation par chapitre – page 57

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

Examen des pages bleues informatives

Comptes de la STEP – pages 58 à 60

La parole n'est pas demandée.

Comptes de l'ORPCI – pages 61 à 62

La parole n'est pas demandée.

Pages blanches soumises à approbation

Bilan résumé – page 63

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

Engagements hors bilan – pages 64 à 72

La parole n'est pas demandée. C'est accepté.

Pages bleues

Charges et revenus par nature – pages 73 à 77

La parole n'est pas demandée.

Tableau évolutifs concernant les impôts – pages 78 à 81

La parole n'est pas demandée.

Tableau détaillé des bâtiments locatifs – pages 82 à 84

La parole n'est pas demandée.

Tableau détaillé des bâtiments administratifs – pages 85 à 88

La parole n'est pas demandée.

Tableau détaillé des bâtiments scolaires – pages 89 à 92

La parole n'est pas demandée.

Tableau des dépenses d'investissements – page 93

La parole n'est pas demandée.

Dépenses d'investissements 2015 à 2019 – pages 94 à 110

La parole n'est pas demandée.

Comptes de la CISTEP

La parole n'est pas demandée.

La Présidente :

Nous sommes arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion et les comptes et nous pouvons donc procéder au vote final.

Les conclusions de la Commission de gestion et de la Commission des finances sont les mêmes que celles de la Municipalité.

C'est à l'unanimité que les conclusions du rapport de gestion et du rapport de la Commission des finances, qui sont les mêmes, sont acceptées.

Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier la Municipalité, ses chefs de service et ses collaborateurs pour la qualité du travail effectué et de l'excellente gestion de la Commune. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour le gros travail accompli durant cette législature.

2.4 Propositions individuelles

2.4.1 Interpellation de Mme Lena LIO concernant la gestion des forêts de Pully

La Présidente :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, vous avez tous reçu la réponse de la Municipalité à l'intervention de Mme la Conseillère Lena Lio au sujet de la gestion des forêts de Pully. Madame Lio, désirez-vous vous exprimer au sujet de cette réponse ? Vous avez la parole.

Mme Léna LIO :

J'ai pris note avec intérêt des réponses données aux huit questions de mon interpellation. J'accepte l'ensemble de ces réponses et je remercie la Municipalité de toutes les précisions qu'elle nous a apportées à ce sujet. Je constate toutefois que les travaux forestiers provoquent parfois de l'incompréhension ou même de l'inquiétude chez les habitants du lieu qui ne sont pas toujours en mesure d'en saisir les buts. En particulier, l'abattage des arbres est devenu aujourd'hui un sujet très sensible dans la population. Je formule donc le souhait qu'à l'avenir les activités de sylviculture fassent l'objet d'une meilleure information aux Pulliérans, spécialement pour les personnes qui habitent à proximité des travaux.

La Présidente :

Sous propositions individuelles, nous avons reçu deux postulats déposés par les membres de l'Union Pulliérane Vaud-Libre. Nous allons les traiter l'un après l'autre. Je vous rappelle que notre nouveau règlement précise le traitement des interventions de la manière suivante et je me permets de vous le relire. Art. 68 – procédure : « Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. Le conseil peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité si un cinquième des membres présents demande que ce renvoi soit décidé par le conseil, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier. L'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le conseil se prononce sur sa prise en considération ».

J'invite M. le Conseiller Ducret à venir nous présenter son postulat et je le prierais de préciser quel traitement il souhaite lui appliquer.

2.4.2 Postulat I de Mme Christine Renaudin, M. Frank Ducret et M. François Khosrov : « Réactivation du concept d'une salle multifonctions dans le programme d'affectation du Secteur Clergère-Nord (voir Masterplan), salle qui complète le pôle d'activités culturelles et de vie sociale formé actuellement par l'Octogone et la Salle Arnold Reymond »

M. Frank DUCRET :

J'insiste particulièrement sur le terme de réactivation du concept qui est inscrit dans le texte du postulat car il s'agit bien de réintroduire dans le programme d'affectation du secteur Clergère-Nord un élément essentiel qui a été oublié dans le Masterplan et qui figure bel et bien dans le Plan directeur approuvé par le Conseil communal du 22 novembre 1995. Ainsi, le postulat qui vous est présenté ce soir correspond précisément à la mise en conformité du Masterplan en fonction du Plan directeur. Ce n'est pas un détail mineur que l'on peut laisser de côté dans le cadre de l'élaboration du Masterplan, mais plutôt une pièce essentielle au développement au centre de Pully, celle-ci étant associée à la nouvelle affectation de la Maison Pulliérane telle que nous vous la présentons dans le postulat numéro 2. Toutefois, je tiens à préciser que ces deux postulats peuvent être traités séparément compte tenu de la souplesse et de la liberté d'adaptation dans le choix de l'affectation des deux entités dont il est question.

En résumé, le premier postulat que nous vous présentons ce soir, Christine Renaudin, François Khosrov et moi-même, constitue tout simplement une demande faite auprès de la Municipalité de bien vouloir étudier la réactivation du concept d'une salle multifonctions dans le secteur Clergère-Nord, ceci afin de respecter la décision prise par Conseil communal le 22 novembre 1995. Cette démarche, ainsi que votre décision de ce soir doivent être le reflet d'une certaine cohérence entre les concepts du Plan directeur et du Masterplan. J'ajouterai aussi que le concept d'une salle multifonctions est surtout une occasion unique de réaliser à Pully une idée exceptionnelle, novatrice et dynamique, ceci pour satisfaire l'ensemble de la population pulliérane et de l'est lausannois, mais aussi pour les générations futures qui s'installeront à Pully et ses environs. Ainsi, nous vous demandons instamment de soutenir massivement notre postulat numéro 1 et nous vous en remercions d'avance.

M. Gil REICHEN, syndic, demande la parole :

Quelques remarques sur la proposition des postulants. D'abord, le postulant a dit que c'est le moment de valider ce projet né il y a 20 ans : c'est un petit peu exagéré car ce n'est pas tout à fait un projet mais une idée qui figure dans le Plan directeur, c'est vrai. Ce n'est toutefois pas du tout un oubli du Masterplan. Le Plan directeur est un document qui indique des lignes stratégiques, qui n'a pas de valeur contraignante. Ce Plan directeur existe toujours, il est utilisé régulièrement par la Municipalité mais il n'a aucun caractère d'obligation, ni pour le Conseil ni pour la Municipalité. Donc, quand on nous dit : « Il suffit simplement d'appliquer le Plan directeur comme celui-ci est d'ailleurs toujours en vigueur », oui, il est toujours en vigueur, mais ce n'est pas un document qu'on applique ou qu'on n'applique pas. Une appréciation de priorisation de projets doit être faite et actuellement la Municipalité ne considère pas qu'une salle multifonctions dans le secteur de la Clergère soit un projet prioritaire. Cela rentre probablement dans une autre stratégie des postulants liée au projet du Prieuré, mais ça, c'est une autre histoire.

Une deuxième remarque : on nous met un magnifique plan en annexe au postulat qui indique – au cas où on n'aurait pas compris où les choses se trouvent – l'implantation d'une salle multifonctions dans le secteur de la Clergère. Je vous signale simplement que l'implantation proposée est sur des parcelles privées qui échappent au contrôle de la Municipalité. Vous me direz : « Il n'y a qu'à négocier », mais dans les discussions du Plan directeur, la salle multifonctions était plutôt imaginée dans le secteur des terrains de sport, sur l'abri, et cela montre que, le cas échéant, il y aurait tout un projet à développer. Encore une fois, je vous invite à refuser ce postulat qui ne correspond à aucune priorité.

M. Frank DUCRET :

Une petite remarque au sujet de l'intervention de notre syndic. Le Masterplan, je l'ai relu ligne après ligne l'autre jour et j'ai pu remarquer qu'il n'y a pas une seule fois une référence au Plan directeur, ce qui me surprend quand même parce qu'en fait la Municipalité vient nous présenter un Masterplan qui est en soi bien fait et intéressant. Au début du Masterplan, dans le texte, il y a beaucoup de références mais pas une seule fois sur le Plan directeur. Alors, si l'on change quelque chose au Plan directeur, ce que je peux encore comprendre, dans ce cas-là, il faut le soumettre au Conseil – à mon avis – pour qu'il en prenne connaissance, voire qu'il donne son approbation pour ce changement puisque le Plan directeur a été approuvé il y a une vingtaine d'années. Dès lors, on ne peut pas exclure la proposition que nous faisons ce soir. Et puis, oui, c'est

sur des terrains privés, bien sûr. Il y a des terrains privés dans de nombreux plans de quartier et il y a tout un processus de négociations avec les propriétaires qui a été fait par la Municipalité mais qui peut être aussi repris. Ce processus de négociations permet des échanges de terrains qui permettent de planifier quelque chose qui est cohérent pour la Commune. Donc, dans le cas présent, bien sûr on a choisi, dans le cadre du plan de Clergère-Nord, l'implantation sur l'extrême gauche nord-ouest de ce plan. S'il s'avère que la préférence va pour son placement au-dessus de l'abri de protection civile ou du local des pompiers, ce serait bien aussi que nous soyons informés, peu à peu, de ce genre d'option. Merci.

M. Alexis BAILLY demande la parole :

Est-ce que nous ne sommes pas justement assis dans une salle multifonctionnelle qu'il faudrait mieux utiliser comme telle ?

La Présidente :

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et je vous propose de passer au vote. Le Conseiller Frank Ducret demande le renvoi directement à la Municipalité de son postulat I.

Le postulat est classé à une forte majorité avec 11 oui et 11 abstentions.

2.4.3 Postulat II de Mme Christine Renaudin, M. Frank Ducret et M. François Khosrov : « Transformation de la Maison Pulliérane en un lieu au service de tous les Pulliérans »

Quand François Khosrov, ici présent, dépose en février 2012 une motion adressée à la Municipalité, il désire que soit examinée une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane, où nous nous trouvons. Quatre ans plus tard, il reçoit une réponse très détaillée qui porte sur le rendement de la Maison Pulliérane et qui établit avec détails quels sont les loyers encaissés pour les différentes parties du bâtiment. Réponse très fouillée mais qui en fait se trompe de cible, la rentabilité n'étant pas la même chose que le rendement. Donc, vous avez dû, je pense, tout comme moi, lorsque vous vous êtes promenés dans Pully, vous étonner de voir à quelle point cette maison est peu utilisée. Le soir, par exemple, il est rare de voir les fenêtres allumées. En semaine, il est extrêmement rare de la voir utilisée le jour. Si vous songez au volume et à la surface de ce bâtiment, c'est avec regrets que l'on constate que cette maison, comme le disait tout à l'heure un conseiller, n'est pas utilisée à sa capacité. D'où l'idée de vous soumettre ce postulat qui demanderait à la Municipalité de réexaminer la façon de mieux rentabiliser ce bâtiment.

Nous avons examiné trois options qui ont été énumérées dans le postulat mais que je vous rappelle. La première serait de convertir avec peu de transformations la Maison Pulliérane en un lieu qui soit adéquat pour Pully et qui s'appelle une maison de commune. C'est-à-dire que vous avez des activités qui sont profitables pour toute la population de Pully. On appelle ça aussi des maisons de quartier ; ça fleurit un peu partout. En deuxième possibilité – ce sont des possibilités alternatives et pas cumulatives – vous auriez une galerie marchande, avec l'idée d'un foyer, où vous vous trouvez, où l'on pourrait par exemple consommer des petites collations et où seraient proposés sur un demi-étage des commerces. On constate par exemple, à Pully, un

manque sérieux de commerces si l'on considère la taille de la population. Nous n'avons pas par exemple de librairie, de magasin de musique, d'électronique, nous n'avons même pas de boucherie. En troisième option, nous avons évoqué la possibilité qui aurait comblé un des rêves de notre distingué syndic, qui aurait été de faire converger dans cette maison tous les services administratifs. Vous savez que certaines personnes voudraient faire du Prieuré un lieu qui irait dans ce sens, mais ceci serait peut-être préjudiciable au caractère authentique et à la beauté architecturale du Prieuré. Nous sommes donc extrêmement soucieux des rêves de notre syndic et ce serait une possibilité ici de faire converger tous les services administratifs comme il l'espérait.

En conclusion, je dirais que le bâtiment qui est très souvent décrié par la population et dont les parois aussi, entre le brunâtre, le grisâtre, le noirâtre, éventuellement le jaunâtre quand il y a un rayon de soleil, aurait grand avantage à être un peu rafraîchi et que ce serait l'occasion de finir une législature d'une manière extrêmement constructive, si je peux m'exprimer ainsi. Donc, je vous propose de soutenir ce postulat qui permettrait à la population d'avoir enfin un lieu qui est digne de son nom puisque la Maison Pulliérane devrait pouvoir être le lieu où tous les Pulliérans sont réunis ou se côtoient de manière beaucoup plus efficace. Je vous remercie.

La Présidente :

Je remercie Mme Renaudin. Pouvez-vous nous préciser quel traitement vous désirez que le Conseil applique à votre postulat ?

Mme Christine RENAUDIN :

La même chose que pour le postulat précédent.

Mme Lydia MASMEJAN, municipale, demande la parole :

Je vous rappelle que nous avons effectivement répondu à la motion de M. Khosrov sur la transformation de la Maison Pulliérane et son utilisation. Je voulais vous dire quand même et vous rappeler que lorsque nous y avons répondu, nous l'avons fait avec soin. Nous y avons mis énormément d'informations quant à l'utilisation, nous avons démontré que cette salle est utilisée par les sociétés locales, par la population pour de nombreuses manifestations, nous avons démontré par des statistiques qu'elle est très, très utilisée par la population. J'aimerais dire aussi que lorsque nous avons rédigé cette réponse, nous avons reçu M. Khosrov dans notre bureau, nous lui avons proposé notre réponse, certes avec retard, je l'admets, mais nous la lui avons soumise et lui avons demandé si elle le satisfaisait. Il nous a répondu qu'il était satisfait, sous réserve de petites corrections et précisions qu'il souhaitait. Nous les lui avons données. Il a également souhaité que nous publiions des flyers pour que cette maison soit plus connue. Ces flyers sont déjà prêts à être distribués. Nous avons donc fait tout ce que vous avez souhaité.

Aujourd'hui, je suis un peu étonnée de l'arrivée de ce second postulat qui traite exactement du même problème, c'est-à-dire de l'utilisation de cette salle qui est, je dirais à l'instar de M. Bailly, une salle multifonctions. Elle est utile à la population pour toutes sortes de manifestations et également pour la politique à différents titres. C'est véritablement une salle multifonctions. Ainsi, le postulat qui nous est présenté pose exactement les mêmes questions que celles auxquelles nous avons déjà répondu et je dois dire que je manifeste quand même un certain étonnement vis-à-vis de ce postulat qui nous est adressé quelques semaines après un identique et la Municipalité ne souhaite

pas y répondre puisque nous y apporterons les mêmes réponses. Je vous invite donc, au nom de la Municipalité, à classer ce postulat.

Mme Annie Mumenthaler demande la parole :

J'aimerais souligner et témoigner que le premier étage de la Maison Pulliérane est énormément utilisé et que nous avons même parfois du mal à trouver une salle pour nos réunions de commissions et autres. Alors, je m'inscris en faux : elle est très utilisée, au premier étage en tous les cas. D'autre part, je vous signale qu'il y a bien une boucherie à Pully ; elle se trouve au chemin de Somais, près de l'avenue du Général-Guisan et elle est très bonne.

Mme Christine RENAUDIN demande la parole :

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je suis contente de voir que le débat est nourri. En fait, nous ne désirons absolument pas remettre à l'ordre la Municipalité. Nous ne nous le permettrions pas. Toutefois, il faut tenir compte du fait que M. François Khosrov déposait la motion avec M. François Bianchi qui est malheureusement décédé depuis lors, et puis François Khosrov est quelqu'un d'extrêmement sensible et délicat. Par contre, il a été déçu par la réponse. Alors, nous sommes un peu en train de le soutenir parce que, par délicatesse, il n'a pas opposé le front que nous sommes en train d'opposer ce soir. Je constate quand même que cette Maison Pulliérane ne répond pas à son nom. Combien de Pulliérans sont-ils venus ici ? *(De nombreuses voix s'élèvent dans la salle pour désapprouver)*

Donc, je vous invite à réexaminer comment cette Maison Pulliérane pourrait être mieux rentabilisée – nous ne contestons pas le rendement qui a été soigneusement expliqué par la Municipalité, je l'ai souligné – mais nous voudrions une meilleure rentabilité, que ce lieu soit plus convivial et qu'il serve de cohésion pour notre population. Je vous remercie.

M. François KHOSROV demande la parole :

Je me vois dans l'obligation, quand même, d'intervenir. A l'époque où nous avons déposé ce postulat avec mon ami Bianchi, nous avons la préoccupation d'animer cette salle pour le bienfait, pour l'animation du centre pour les commerçants qui se plaignaient de ne pas avoir suffisamment d'événements ici, qui amèneraient un certain nombre de personnes. Nous avons proposé qu'un certain nombre de services soient mis sur pied pour promouvoir cette salle auprès de grandes sociétés, d'associations, etc. à l'extérieur de Pully, pour des gens qui viendraient ici assister à des conférences, à des débats, etc. et qui se répandraient dans le village pour aller rendre visite aux commerçants. C'était ça l'idée à l'origine. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente :

La parole n'est plus demandée. La Conseillère Christine Renaudin demande le renvoi directement à la Municipalité. Celles et ceux qui le désirent sont priés de lever leur carton orange.

Le postulat est classé à une forte majorité avec 8 oui et 9 abstentions.

2.5 Divers

2.5.1 Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :

Projet scientifique L'EXPLORE au large de Pully

Nous avons appris par l'ASHPA, qui est l'Association de sauvegarde du hameau du port et de ses abords, qu'elle avait fait recours auprès du Tribunal cantonal, soit la Cour de droit administratif et publique, contre la décision du Département du territoire et de l'environnement, au niveau du Canton de Vaud, pour lever les oppositions relatives au projet L'EXPLORE, qui est un projet mené par l'EPFL. L'association ASHPA attend le verdict de ce recours et nous souhaitons en fait juste adresser une question à la Municipalité au sujet de ce fameux projet. Pour mémoire, il concerne la création d'une plateforme expérimentale de 100 m² qui serait située à environ 600 m du débarcadère de Pully, dans le lac, surmontée d'une cabane de 4 m de hauteur à peu près, éclairée 24 heures sur 24 et donc équipée d'une génératrice pour ce faire. Le but de cette plateforme expérimentale est d'effectuer des mesures dans le lac pour vérifier la qualité de l'eau ainsi que l'équilibre de l'écosystème.

Or, nous ne sommes pas vraiment convaincus par l'intérêt d'un tel projet, pour différentes raisons, notamment son emprise sur le lac pendant 10 ans - parce que le projet veut que ce soit construit et maintenu pendant 10 ans - la pollution visuelle, lumineuse et peut-être sonore que cela implique puisqu'il y aurait cette génératrice qui tournerait 24 heures sur 24, le fait que la localisation de cette plateforme est à proximité de la station d'épuration et que cela nous semble être une cause de perturbation probable des mesures, ainsi que le fait, finalement, qu'il existe déjà nombre de stations de mesures similaires sur le lac pour effectuer des études quant à la qualité de notre eau.

Dès lors, nous avons envie de poser la question suivante : au nom de quel intérêt public prépondérant la Municipalité a-t-elle préavisé favorablement ce projet car, en effet, c'est une décision cantonale, donc la Municipalité n'est pas seule maître de la construction de cette plateforme. Toutefois, pourquoi a-t-elle préavisé favorablement pour que ceci soit installé à Pully, finalement au bord d'un littoral qui est urbanisé et où beaucoup de monde se ballade. Il y aurait d'autres endroits dans le lac qui seraient finalement moins dérangeants pour construire un tel projet. Merci beaucoup.

M. Martial LAMBERT, municipal, demande la parole :

Pas de ça chez nous ! Je ne peux pas dire ce soir, comme l'autorise le règlement du Conseil, que je répondrai à la prochaine séance ...

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et les Conseillers, tout d'abord, je rappelle que, s'agissant du domaine public cantonal du lac Léman, ce projet d'exploration expérimental relève uniquement de la compétence cantonale, comme cela a été rappelé par Mme Tafelmacher. C'est donc le Département du territoire et de l'environnement qui est habilité à délivrer l'autorisation qui est aujourd'hui contestée devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal par l'ASHPA. Il n'appartenait donc pas à la Municipalité d'organiser une séance d'information. Ce projet a été soumis par le Département du territoire et de l'environnement à l'enquête publique dont l'un des buts est justement d'informer tous les intéressés des projets qui pourraient les toucher. L'ASHPA estime que l'endroit est inadéquat pour installer cette

plateforme en face d'un port où la navigation de plaisance est dense, qu'elle va porter atteinte au paysage et provoquer une pollution tant sonore que lumineuse.

La Municipalité, qui a été sollicitée pour un préavis lors de l'enquête publique, estime que, compte tenu du caractère scientifique de ce projet et de son intérêt, elle n'avait pas de raison valable pour s'y opposer. Au contraire, nous considérons qu'une plateforme de 10 m sur 10 m, avec un franc-bord d'environ 1 m, surmontée d'un petit abri d'environ 5 m sur 5 m, amarrée à plus de 570 m des rives, ne constitue pas une atteinte durable à la beauté du site et à son attractivité touristique. Cette plateforme est un objet flottant qui est typique sur les eaux et peut s'apparenter à un bateau qui ne choquerait pas les regards. Cette plateforme ne portera pas atteinte non plus au bord du lac. Elle n'entrave pas l'accès aux rives pour le public ni le passage le long de celles-ci. Il paraît aussi évident qu'une plateforme destinée à analyser les eaux du lac Léman soit située sur le lac en question plutôt que sur la terre ferme. Ainsi, la vue d'une plateforme au large sur le lac reste supportable et acceptable.

Sur le plan de l'intérêt public, la démarche vise à bien comprendre comment le lac Léman va répondre aux changements climatiques. La Municipalité n'entend pas faire sa propre appréciation ou ses propres commentaires sur des questions de natures technique et scientifique. A ce sujet, l'on s'étonne que les recourants s'estiment plus à même que quiconque de s'exprimer sur la qualité des eaux du lac Léman, sur l'évolution de ses eaux et sur les moyens techniques permettant de les analyser. La Municipalité reste convaincue que l'étude scientifique L'EXPLORE ne serait pas mise sur pied si elle n'avait pas d'intérêt scientifique et si elle était d'aucune utilité technique. Si le tourisme est important pour le Canton de Vaud, une bonne qualité de l'eau est aussi de première importance. Les chercheurs sont encore loin d'avoir compris l'effet du changement climatique sur la qualité de ses eaux. Pully devrait être fière de présenter les recherches qui se font sur le lac Léman qui est le plus grand lac alpin d'Europe de l'ouest aux visiteurs. A cause du changement climatique, les lacs alpins sont en train de changer et vont encore se modifier. Si la surveillance n'est pas adaptée, il ne sera pas possible de savoir si et comment la qualité de l'eau et le fonctionnement de l'écosystème sera affecté. Tout ceci n'est pas pour le plaisir de quelques scientifiques en mal de recherches nouvelles mais est de la science sérieuse.

Enfin, s'agissant de la navigation de plaisance, il est étonnant que des navigateurs qui n'arrivent pas à diriger leur voilier puissent naviguer sur le lac. Ils seraient alors un vrai danger pour le public. Des services météorologiques performants permettent aux navigateurs de prévoir des vents violents ou de mauvaises conditions pendant lesquelles il est préférable de ne pas naviguer. Chaque navigateur doit être capable de maîtriser son voilier ou rester à quai. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

2.5.2. Mme Lena LIO demande la parole :

Association des intérêts de Pully-Nord

Le comité de l'Association de Pully-Nord a le grand plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine fête, le samedi 25 juin : Chantemerle en fête. L'animation musicale portera sur l'Espagne. Olé ! A 10.45 h : carillon. Dès 11.00 h : paëlla cuisinée sur place. A 12.30 h : démonstration de flamenco par l'Académie de danse flamenca Sylvia Perujo. Chers collègues, on vous attend avec impatience. Olé !

2.5.3 M. Alexis BAILLY demande la parole :

Plan de classement des arbres

J'ai une question à l'intention de la Municipalité à propos du Plan de classement des arbres. Ce document date de 2003, sauf erreur, donc accepté par la Municipalité et ma question porte sur le bilan en matière de protection. Est-ce que ce document a été suivi d'effets ? J'imagine qu'un certain nombre d'arbres classés ont disparu, d'autres méritent nouvellement de figurer dans l'inventaire. Quel est le bilan et ce plan sera-t-il prochainement actualisé ?

M. Martial LAMBERT, municipal, demande la parole :

M. le Conseiller Alexis Bailly souhaite obtenir des éclaircissements concernant le Plan de classement de la Ville de Pully. La Municipalité souhaite préciser que le Plan de classement et le Règlement communal de protection des arbres font partie du même document intitulé « Plan de classement des arbres et règlement communal sur la protection des arbres ». Ce document a été approuvé le 23 juin 2003 par la Municipalité, déposé à l'enquête publique du 12 septembre au 13 octobre 2003, adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 24 mars 2004 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement du Canton de Vaud le 26 juillet 2004 – ils ont mis du temps. Afin d'éviter toute confusion, nous souhaitons préciser qu'il existe deux niveaux de protection des arbres : les arbres protégés et les objets classés.

Selon notre règlement, le premier niveau concerne les arbres protégés qui regroupe tous les arbres du territoire communal, il s'agit de parcelles privées et publiques, dont le diamètre mesuré à 1,30 m du sol est supérieur à 30 cm. Les arbres protégés au sens du règlement communal sur la protection des arbres nécessitent une demande d'autorisation d'écimage, d'élagage ou d'abattage délivrée par la Municipalité. Le deuxième niveau de protection est le classement. Les objets classés n'entrent pas forcément dans la première catégorie. Ils bénéficient cependant d'un niveau de protection supérieur puisqu'en principe ils ne peuvent pas être abattus. Lors de l'entrée en vigueur de notre règlement, le Plan de classement recensait 237 objets classés. Selon les cas, ces objets se composent d'arbres isolés, de groupes d'arbres, d'alignements ou de cordons boisés, ce qui nous amène à environ 732 sujets.

En réponse aux questions de M. le Conseiller Alexis BAILLY, la Municipalité se détermine de la façon suivante. Il existe un bilan de l'application du Plan de classement. Nous réalisons un décompte de tous les arbres abattus sur le territoire communal par année civile. Ce décompte regroupe l'ensemble des arbres protégés, c'est-à-dire ceux ayant un diamètre supérieur à 30 cm, et classés, selon notre règlement. Il est cependant possible de différencier les arbres classés des arbres protégés. Ainsi, au 22 juin 2016, on dénombre 42 arbres classés abattus depuis 2003 pour des raisons essentiellement sécuritaires. Nous n'avons pas spécifiquement recensé depuis 2003 tous les autres arbres dignes de classement. Cependant, nous avons débuté il y a 3 ans environ une démarche de gestion globale et une surveillance de tous nos arbres avec l'aide d'un arboriste-grimpeur. Celui-ci établit chaque année des préconisations de gestion. Cette démarche a permis de mettre en lumière certains sujets qui ont fait l'objet d'un abattage sécuritaire et d'autres qui méritent une mesure de classement. Une révision du plan de classement est envisagée. C'est pourquoi, nous avons mandaté un bureau d'architectes-

paysagistes afin d'actualiser notre Plan de classement. Ce mandat devra s'accompagner d'un toilettage de notre Règlement communal de protection des arbres. Voici le programme proposé en date du 20 juin 2016, sous réserve de l'approbation de la Municipalité de ce bureau pour la mise à jour de notre Plan de classement :

- juillet à octobre 2016 : relevés sur le terrain ;
- août à novembre 2016 : mise en forme du Plan de classement en format informatique, mise à jour et compléments du répertoire sous sa nouvelle forme informatique ;
- octobre 2016 : présentation du rapport intermédiaire ;
- courant 2017 : rédaction du règlement sur la protection des arbres qui sera à approuver par votre Conseil.

Je vous remercie pour votre attention.

2.5.4 M. Jean-Marc CHEVALLAZ, demande la parole :

Remerciements

Je profite de l'occasion de ce dernier conseil communal pour remercier l'ensemble des membres des groupes PLR pour leur travail ainsi que notre présidente du Conseil et surtout prendre congé de plusieurs conseillères et conseillers qui ont décidé de cesser leur activité au service de la population. Je les cite : Edith Carey, Marine Haldy, Daniel Bolens, Lucien Gani et Pierre-Laurent RoCHAT. Je les remercie chaleureusement.

En mon nom personnel, lors de la prochaine séance du Conseil, je serai en face de vous. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour les moments passés, que ce soit de confrontation ou d'échange, que nous avons partagés. Je formule bien évidemment mes meilleurs vœux pour ce Conseil communal. Que ses débats se poursuivent dans la sérénité. Merci de votre attention.

2.5.5 Prises de congé de la Présidente

Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous sommes donc arrivés maintenant à la fin de la dernière séance de la législature. Comme toutes les législatures, cette dernière a vécu des moments calmes et des moments un peu plus agités. Elle a permis à chacun d'entre nous de nous positionner, de nous engager, de nous réjouir, voire parfois de nous agacer. Notre syndic ne manquera certainement pas d'y revenir tout à l'heure quand il prendra la parole. Cette législature est marquée par des changements d'importance à venir et c'est à moi que revient l'agréable tâche, non dénuée de toute difficulté d'ailleurs, de rendre hommage à trois personnalités qui ont marqué de leur empreinte indélébile la vie de notre commune.

Je commencerai bien évidemment par prendre congé de notre chère Jacqueline Vallotton en lui adressant ces quelques mots.

Jacqueline VALLOTTON ne pouvait pas mieux débiter son engagement au sein du Conseil communal de Pully puisqu'elle rejoignit les rangs du Parti libéral. En tous les cas, c'est mon appréciation personnelle, vous l'aurez bien évidemment compris ... Jacqueline siégea au Conseil communal pendant une législature. Elle saisit également l'occasion de faire ses armes en accédant au poste de secrétaire du Parti libéral puis fit le grand saut et s'installa le 1er janvier 1999 dans sa fonction incontestée et

incontestable de secrétaire du Conseil communal qu'elle occupe donc depuis 17 ans et demi.

C'était en effet, il y a fort longtemps, au siècle passé même, un temps où les séances de notre Conseil n'étaient pas encore archivées sur Internet qui n'avait d'ailleurs pas encore pris l'essor qu'on lui connaît maintenant, un temps où les smartphones n'existaient pas encore, eux qui allaient révolutionner la communication et l'accélération du rythme des échanges, un temps enfin où l'un de nos conseillers socialistes assermentés en décembre dernier n'avait pas encore rejoint l'école enfantine. Ce même conseiller est devenu grand, très grand, un peu à l'image de l'engagement, des compétences et de la disponibilité de Jacqueline pour le Conseil communal.

Jacqueline reprit le secrétariat d'une main de maître et s'installa à la tête de sa petite entité dont elle maîtrisa très rapidement l'ensemble des rouages. Son amour de cette fonction devint rapidement évident. Dévouée, omniprésente, elle fit preuve d'une indépendance totale, quitte même à user quelques secrétaires suppléants ..., à un point tel qu'elle en devint pas moins que, et je cite ici les propos de certains de mes prédécesseurs, la bonne fée du Président et du Conseil communal tout entier, la mémoire vivante du Bureau, la figure de proue du Conseil ou encore et rien moins que l'unité de soutien et d'appui psychologique du Président.

Et c'est bien sûr au sein du Bureau électoral qu'elle laissa libre cours à ce qu'elle préférait en s'y réalisant pleinement, elle qui, comme elle le confia dans sa modestie à l'un de ses présidents, aimait mieux les chiffres que les mots, allusion peut-être aux débats du Conseil communal et aux procès-verbaux dont elle relativisait malicieusement la substance.

A l'image de l'amour inconditionnel qu'elle porte à ses deux filles Ludivine et Amandine, jeunes femmes épanouies et indépendantes faisant sa fierté, Jacqueline s'engagea sans compter pour le bien-être de ses protégés, bien au-delà de ce que sa fonction exigeait d'elle. C'est ainsi qu'elle veilla à assurer un développement harmonieux de la musculature des conseillères et des conseillers communaux en les encourageant à ramer lors des fêtes du sauvetage, elle eut à cœur de prendre soin de l'estomac des membres du Bureau qu'elle régalaient régulièrement de ses petits plats plus élaborés les uns que les autres, elle s'attacha aussi au bien-être des municipaux ainsi qu'en témoigne l'offre offerte à un syndic d'héberger un cactus qu'il avait reçu et qu'il ne désirait pas à la maison.

Chère Jacqueline, tu as tant donné au Conseil communal pendant tes 17 ans et demi consacrés à son secrétariat ! Aujourd'hui, c'est le Conseil qui te remercie du fond du cœur pour ton énergie, ton dynamisme et ton engagement inconditionnel et qui te donne son amitié et sa force.

J'ai le plaisir de te remettre en son nom ce petit quelque chose, gage de sa reconnaissance, et je te souhaite de penser dorénavant un peu à toi.

(Applaudissements très nourris)

Nous n'en avons pas terminé. Je vais passer maintenant à la prise de congé de **M. le Municipal Daniel MARGOT**.

Il est quelques personnes dont l'aisance rédactionnelle et l'éloquence donnent des complexes à ceux qui les lisent ou les écoutent. Et voilà que c'est à l'un d'entre eux qu'il m'est donné de m'adresser. Un journaliste, qui plus est chef de l'information au sein de l'administration fédérale dans une autre vie, un écrivain, un amateur de la langue française pour qui chaque mot a sa place et sa raison d'être.

On dit de vous, Monsieur le Conseiller municipal, que vous aimez être là où on ne vous attend pas et que vous adorez renverser les a priori. C'est ainsi qu'à peine arrivé à la Municipalité vous reprenez le dicastère de la Jeunesse et des Affaires sociales alors que vous êtes de loin l'aîné du collège. Peut-être tentez-vous de convaincre vos collègues de votre adéquation au poste en faisant peindre une fresque d'inspiration « verte » ou en d'autres termes un tag sur un mur de votre bureau, à moins que cela ne soit pour cacher le jaunissement prématuré de votre tapisserie, conséquence d'une fumée ambiante et régulière bien que non réglementaire.

A y regarder de plus près, à scruter vos particularités, j'ai tout de même fini par trouver une constante dans votre vie, et c'est le VERT. Celui qui s'écrit avec un t et bien sûr celui qui finit par un s, vous qui aimez jongler avec les lettres au point d'écrire deux ouvrages ayant rencontré un succès certain, ça devrait vous parler. Conseiller personnel successivement des Conseillers fédéraux Georges-André Chevallaz et Jean-Pascal Delamuraz, vous vous êtes imprégné pendant de nombreuses années d'un vert tout radical et sans trop de surprise, car ils vont assez bien ensemble, vous l'avez mâtiné d'un peu gris lorsque vous portiez l'uniforme de colonel d'Etat-Major à l'armée. La raison de votre conversion au vert plus écologique ne semble pas couler de source d'un premier abord, même si votre engagement en tant que président de la Fondation pour le développement durable aurait pu nous mettre la puce à l'oreille.

Après avoir finalement abandonné les trois agendas différents pour lesquels vous aviez initialement opté et porté votre dévolu sur une version somme toute assez pratique de Lotus Notes, vous pouviez alors vous mettre à la tâche, en créateur de solutions que vous êtes, soucieux d'anticiper le futur. A votre actif, citons, entre autres :

- une nouvelle convention portant entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex, Belmont en réponse à la Loi sur l'enseignement obligatoire LEO entrée en vigueur en 2013 ;
- une unité d'accueil pour écoliers additionnelle au collège de Fontanettaz ainsi que des mesures en vue d'accroître l'efficacité du réseau de l'accueil de jour des enfants ;
- et, bien sûr, un diagnostic communautaire en partenariat avec Pro Senectute et de concert avec les habitants de Pully-Nord, débouchant sur une structure de « Quartier solidaire » favorisant les liens sociaux et finalement sur la constitution d'une association « La mosaïque de Pully-Nord » autogérée par ses membres.

Monsieur le Conseiller Municipal, le Conseil communal vous sait gré du travail que vous avez accompli. Il vous souhaite une très heureuse retraite, entouré de votre épouse et de vos enfants et petits-enfants qui se réjouissent de vous savoir plus disponible.

Vous le disiez ici-même lors d'une séance qui vous a valu quelques reproches, le silence n'a rien d'inquiétant, c'est le silence de la réflexion intérieure. Vous pourrez désormais vous y adonner tant et plus sans être décrié. Profitez-en !

Je suis très fière de vous remettre ce présent.

(Applaudissements très nourris)

Un deuxième municipal a décidé de nous quitter. Rendre hommage à notre Municipal **Martial LAMBERT** n'est pas chose aisée tant son action politique que son engagement associatif ont été riches, voire même boulimiques. Il nous faudrait pour sûr un temps considérable pour les inventorier, presque autant que pour dénombrer ses multiples collections d'objets de papeterie, stylos, post-it, cartables en tout genre, ses livres historiques ou biographiques ou encore ses équipements électroniques de dernière génération.

Prédestiné de par son prénom, sa corpulence et son ton de voix, à baigner dans le monde de la sécurité, il effectua une longue carrière au sein du Service de la sécurité civile et militaire du Canton de Vaud, où il fut chef, et cela ne s'invente pas, de la section Engagement. Tout un symbole pour cet homme de convictions. En parallèle, il préside l'Assemblée des comités directeurs des organisations régionales de protection civile ainsi que l'influente Association cantonale pour la sécurité et la protection civile.

Mais notre Municipal a d'autres facettes qu'il sait également exploiter au mieux. Grâce à son côté jovial, débonnaire, très à l'écoute de l'autre, il sait identifier les besoins, en particulier ceux de la jeune génération. C'est ainsi qu'il rassemble une équipe de bénévoles pour développer, en collaboration avec les Municipalités en place, des structures en faveur des enfants et des adolescents. Un avant-gardiste cet homme politique de droite aux qualités humaines nombreuses auxquelles il convient tout de même pour être complet et objectif d'ajouter quelques élans de susceptibilité qui viennent ajouter une touche décorative à ce tableau particulièrement flatteur.

Aujourd'hui encore, il assume plusieurs présidences d'associations cantonales ou locales à caractère social, l'Entraide familiale vaudoise et l'Entraide Seniors Pulliérans notamment, histoire de conserver ces liens intergénérationnels qui comptent beaucoup pour lui.

Fort de ce passé, et déjà habitué à tenir des stands pour y discuter avec la population, c'est tout naturellement qu'on le retrouve en 2004 à la Municipalité, dans une fonction à laquelle il décide de se consacrer entièrement. Et il réussira le tour de force de continuer à œuvrer pour les causes qui lui sont chères pendant ses 12 ans d'activité dans des domaines variés qui, dans un premier temps, regroupent ses dadas – sécurité et jeunesse – puis lui font faire le grand saut dans le monde quasi-inconnu de l'urbanisme. Et là, la découverte de ce monde où le traitement des dossiers prend du temps, beaucoup de temps parfois, fut un véritable choc pour celui qui était habitué aux décisions extrêmement rapides des milieux sécuritaires. Il s'y fait pourtant, à l'aise dans son bureau dont le désordre connu loin à la ronde lui permet, ultime stratagème de celui qui aime les gens, d'attirer les curieux.

A son actif donc, et juste à titre d'illustration car résumer 12 ans d'activité n'est pas l'objet de ces quelques mots : des bâtiments scolaires assainis, des bibliothèques réorganisées, un nouveau commandant de la police intercommunale et une nouvelle association de police, une cave communale restructurée, mais encore. Avant de se retirer, comme tout homme politique, il trouva de quoi marquer durablement son passage en homme de passerelle qu'il est en rénovant le quartier Nord de la gare de Pully-centre et en réalisant les aménagements publics d'accès aux quais. Sans oublier sa plantation d'une véritable forêt d'arbres aux Alpes qui devrait vraisemblablement lui rappeler son chalet familial qu'il aura certainement plus de latitude à rejoindre dorénavant.

Monsieur le Conseiller municipal, Cher Martial, le Conseil communal t'est reconnaissant du travail accompli et t'en remercie. Il te sait prêt à t'investir encore et toujours pour les causes qui te sont chères et te souhaite de pouvoir le faire à ta guise selon ton propre rythme. Gageons que tu resteras encore longtemps actif, toi qui es connu pour ne pas tenir en place plus de 5 minutes pendant les séances ...

(Applaudissements très nourris)

2.5.6 Discours de fin de Présidence de Mme Nathalie JAQUEROD, Présidente

Je viens de prendre congé de deux Municipaux, accessoirement anciens présidents du Conseil. Il est venu maintenant pour moi le temps de vous adresser quelques mots. J'ai déjà beaucoup parlé et je ne serai pas très longue.

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Présider un Conseil communal pendant une année, c'est être officiellement la première citoyenne de la Commune. Je l'ai entendu à maintes reprises sans toutefois en saisir totalement la signification. Mais au-delà de cette interrogation qui demeure, présider un conseil communal, c'est sans aucun doute être à disposition et à l'écoute des Conseillères et des Conseillers communaux et plus généralement de toutes celles et ceux que j'ai eu la chance de croiser. C'est surtout vivre une expérience forte et éprouver des sentiments intenses. C'est ressentir le trac, le cœur qui s'accélère, lorsque pour la première fois, vous vous installez sur votre nouveau fauteuil face à des Conseillères et des Conseillers qui se demandent si et comment cette nouvelle première citoyenne fera face. Et là, je vous rassure tout de suite, j'ai fait l'objet de beaucoup de bienveillance de votre part.

C'est aussi s'interroger sur le traitement de tel ou tel préavis alors que les camps semblent assez éloignés et prévoir les alternatives nécessaires pour tenter de maîtriser les enjeux. C'est enfin apprécier les débats parfois nourris mais toujours extrêmement corrects qui ont eu lieu. C'est également le sentiment de poids, de pression lorsque, en charge du bureau électoral, les dépouillements tant d'élections que de votations avec un nombre considérable d'objets sont à opérer en l'absence de la maîtresse incontestée des lieux.

Sentiment d'impuissance aussi alors que cette fonction vous revient de droit mais que les moyens ne sont pas de votre ressort. Des moments de stress lorsque la Chancellerie cantonale est au téléphone, et pas seulement une fois, et qu'elle met la pression parce qu'on est dans les derniers à rendre nos résultats. Sentiment d'agacement que par chance seuls quelques membres du Bureau ont pu percevoir de ma part. Sentiment finalement que le prochain scrutin aurait enfin été celui que je serais arrivée à gérer de manière adéquate ...

Mais c'est surtout un sentiment d'immense fierté et de privilège à l'idée d'avoir eu la chance de pouvoir palper le cœur de la commune dans laquelle on vit et qu'on apprécie. C'est lors des nombreuses représentations du Conseil communal que j'ai effectuées que j'ai en effet pu prendre le pouls de notre belle ville. Comme l'attestent les quelques photos que je projette maintenant à l'écran et qui ne sont qu'un échantillon de toutes celles que j'ai compilées pendant cette année dans mon album souvenirs.

Le cœur de Pully bat fort, il est en excellente santé.
Je l'ai senti sportif, en mouvement, compétitif, performant.
Je l'ai senti culturel, musical, entraînant, harmonieux et joyeux.
Je l'ai senti battre pour les jeunes et pour les seniors.
Je l'ai senti parfois très sérieux, je l'ai senti parfois plus poétique.

Il y a neuf mois de cela, je vous parlais de mon attachement pour l'engagement citoyen, civique ou plus généralement bénévole.

J'ai été gâtée de pouvoir constater à quel point il existe, à quel point les citoyens, dans les domaines qui leur sont chers, sont prêts à s'investir. Ils s'investissent pour leur soirée annuelle, ils s'investissent pour leur repas de soutien, pour leur assemblée générale et pour toutes les occasions récurrentes ou ponctuelles qu'ils ont plaisir à mettre sur pied. Ils s'investissent pour qu'ensemble ils puissent avoir le sentiment d'appartenance à une communauté là où de plus en plus les liens se délient, ils s'investissent pour que le bien vivre ensemble ne soit pas qu'un vœu pieux mais qu'il impacte positivement chacun de ses membres.

Vivre ensemble, j'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises, c'est apprendre à se découvrir, se parler, se comprendre et s'apprécier et c'est sans aucun doute la meilleure façon de se prémunir contre certaines dérives de la société qu'il n'est pas nécessaire de rappeler tant elles sont visibles dans notre quotidien ces temps-ci.

S'il est un endroit où l'engagement civique se révèle, c'est bien dans cet hémicycle. A l'occasion de cette dernière séance de législature, j'aimerais ainsi rendre hommage à certains d'entre nous qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour le bien commun et qui ont décidé de ne pas briguer un nouveau mandat :

- **Edith Carey** pour ses 18 ans de vie politique et son engagement notamment au sein de la Commission de gestion puis de la Commission des affaires régionales et intercommunales (la CARI) ;

- **Pierre-Laurent Rochat** pour ses 17 ans au sein du Conseil communal et pour son implication au sein de la Commission de gestion pendant 12 ans puis dans la CARI ;

- **Jean-Blaise Paschoud** pour ses 14 ans d'engagement ainsi que dans la Commission des finances durant plusieurs années. Petit clin d'œil pour M. Paschoud qui a présidé la commission ad hoc ayant conduit à l'adoption du nouveau règlement du Conseil que nous avons appliqué pour la première fois ce soir ;

- **Lucien Gani** pour ses 9 ans (en 2 mandats distincts), membre de la Commission des finances ;

- **Marine Haldy et Patricia Dutoit**, membres de notre Conseil pendant cette législature ;

- **Daniel Bolens** pour ses 4 ans ;

- **Danielle Harbaugh** pour ses 3,5 ans ;

- **Fabio Marchetto** pour ses 3 ans.

J'ai une pensée également pour ceux parmi vous à qui le sort des urnes n'a pas été favorable mais qui pourraient néanmoins nous rejoindre prochainement.

Avant de conclure, j'aimerais vous dire que j'ai eu la chance d'être bien entourée pour accomplir ma tâche et j'aimerais remercier ceux qui m'ont aidée, mes 2 secrétaires si je peux dire qui ont fait en sorte que ma tâche soit un peu plus légère, les membres du Bureau pour leur soutien et les très cordiaux moments passés en leur compagnie, les collaborateurs de l'administration pulliérane et du greffe municipal, en particulier Stéphane Chevalier qui a fait preuve d'une disponibilité de chaque instant à mon égard et d'une grande efficacité.

Je remercie également la presse de l'intérêt qu'elle porte à nos travaux même si elle n'est pas là ce soir.

And last but not least, je remercie ma famille. Je n'ai pas toujours été très disponible pour elle ces derniers mois. Je l'ai parfois utilisée un peu comme exutoire. Je m'en excuse mais je sais aussi que je peux compter sur sa compréhension.

J'aime Pully, je suis heureuse d'y vivre et fière d'avoir pu présider son conseil. Je garderai longtemps en mémoire les multiples souvenirs de cette année particulière pour moi. Je vous en remercie sincèrement, car c'est à vous que je le dois.

Merci

(Applaudissements très nourris)

M. Steve Marion remet un bouquet de fleurs à la Présidente au nom du Bureau en la remerciant pour sa gentillesse, son professionnalisme et ses bons conseils.

(Applaudissements)

2.5.7 Hommage de M. Gil REICHEN, syndic, à Mme Nathalie JAQUEROD, Présidente

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Cette soirée du 22 juin 2016 est particulière, cela n'aura sans doute pas échappé à votre perspicacité. Non pas uniquement parce qu'elle succède à celle du 21 ou qu'elle précède celle du 23, bien sûr. Elle est spéciale, comme on dit en terre vaudoise, parce qu'elle est un condensé d'événements particuliers. Il y a bien sûr la discussion puis l'adoption des comptes annuels et de l'excellente gestion de la Municipalité, mais il y a sur ce point une sorte d'accoutumance qui en atténue la portée et lui confère un caractère quelque peu routinier.

Il y a aussi, vraisemblablement, le fait que c'est la dernière séance de la législature qui fait planer sur cette soirée un petit fumet nostalgique. Il est vrai que cinq ans de débats, sur lesquels je reviendrai brièvement, ça ne laisse pas indifférent. Il y a enfin et surtout l'élément marquant qu'est la fin du règne de la Présidente de votre Assemblée, Nathalie Jaquerod, qui a dirigé vos débats pour la dernière fois ce soir et va rejoindre vos rangs dès le début de la prochaine législature. Une échéance qui saisit inexorablement les personnalités en charge de cette fonction, quelle que soit leur manière d'assumer leur mandat, avec une régularité imposée par le règlement, donc infaillible.

Nathalie Jaquerod a débuté son chemin vers le trône suprême le 26 juin 2013 en accédant à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil, puis l'a poursuivie une année plus tard en étant confirmée à l'échelon suivant, pour enfin être portée à la Présidence le 24 juin 2015 par 80 voix sur 84 bulletins rentrés, un score quasi soviétique. Dans les chiffres uniquement, car pour la manière, on ne doute pas que Madame la Présidente doit ce score à ses qualités et non à l'exercice de diverses formes de pression. Ceci dit, le travail d'identification des conseillères ou conseillers à l'origine des deux voix éparses, du bulletin blanc et du bulletin nul est toujours en cours.

Votre Présidente, qui avouait lors de sa désignation une certaine appréhension face à la perspective de présider vos séances, a eu tôt fait de lever toute réserve éventuelle, bien qu'improbable sur sa capacité à mener les débats. Dès la première séance du 30 septembre dernier, qui pouvait pourtant contenir déjà quelques pièges avec la discussion du préavis complémentaire sur un article sensible de votre règlement, on a pu percevoir le calme de la Présidente et sa maîtrise de la situation. On a donc compris d'emblée que les adeptes de la peau de banane allaient devoir déchanter, les inconditionnels des cafouillages de procédures attendraient des jours plus propices, les guetteurs de failles ne verraient rien venir, votre Conseil allait filer droit : c'était du tout cuit.

Les mois qui suivirent allaient confirmer cette première impression. Un parcours de 8 séances menées sans hésitations, avec 22 préavis de la Municipalité, près de CHF 15 mio de crédits votés et quelques motions, postulats et interpellations pour compléter ce menu avalé d'une traite sans le moindre toussotement. Aujourd'hui, je peux l'avouer, au fil de ces séances et lorsque l'ordre du jour le permettait, bien sûr, j'ai quelques fois surpris mon esprit à s'évader en pensant à cette ultime soirée et à ce discours. Réalisant au fil des semaines qu'il n'y aurait pas la moindre aspérité sur laquelle accrocher son propos, aucune prise pour quelques sarcasmes ou plaisanteries sur le parcours présidentiel, avec un brin de nostalgie de quelques moments passés qui voyaient le

vocabulaire utilisé s'enrichir de quelques nouveautés originales ou encore des échanges à l'approximation savamment dosée. J'ai eu un tout petit espoir aujourd'hui. Il semblait qu'il y avait une légère fatigue de la Présidente, mais c'est trop tard.

L'année fut particulièrement chargée pour le bureau électoral, confronté aux élections nationales de l'automne passé, puis communales de ce début d'année, ce qui explique sans doute que poussée à la fois par une fatigue légitime et par le succès du PLR, la Présidente est partie pour quelques jours de vacances méritées à peine le deuxième tour passé, de même que la 1^{ère} Vice-Présidente. Il s'en est fallu de peu pour que personne ne signe le procès-verbal déclarant l'élection tacite du Syndic pour la législature 2016-2021. Heureusement, Steve Marion, 2^{ème} Vice-Président, a pu être atteint in extremis, scellant par sa signature mon prochain mandat.

Madame la Présidente, chère Nathalie, j'ai le plaisir de t'adresser les plus sincères remerciements de la Municipalité pour cette année passée à la présidence du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration instaurée tant avec l'Exécutif qu'avec les collaborateurs de l'administration. Merci.

(Applaudissements très nourris)

La Présidente :

Merci, Monsieur le Syndic, pour vos gentils mots.

2.5.8 Discours d'adieu de M. Daniel MARGOT, municipal

Madame la Présidente, vous avez été si éloquente que vous m'avez donné envie de rester. C'est un peu tard.

Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, chers collègues,

Tout a une fin, mais il est vrai que c'était un peu court, surtout pour un défenseur du développement durable. Je m'en vais parce qu'il y a un temps pour tout. Simplement. Je ne le dis pas par dépit parce que l'avenir ne serait plus ce qu'il était. « L'avenir n'est à personne », nous a prévenu Victor Hugo.

Il n'est pas question pour moi, ce soir, de vous broser un état de mon activité quinquennale. D'ailleurs, il figure dans le bilan de législature de la Municipalité. Il n'y a que ce bilan qui compte, celui d'une démarche à responsabilité collégiale, elle aussi participative. Permettez-moi plutôt de jeter un regard personnel sur le vécu au sein de cette Municipalité.

J'ai, grâce à cette accession à la Municipalité, enfin, enfin pu « faire » de la politique, après l'avoir critiquée, observée, parfois conseillée, mais c'était sans jamais avoir de responsabilités politiques, sans jamais être un acteur politique. Je n'imaginai même pas qu'on puisse assumer une responsabilité à 60 %. D'ailleurs, je ne l'imagine toujours pas, et ne suis pas sûr d'y être parvenu, même à 80%. Je sais seulement que « diriger et apprendre ne sont pas du tout dissociables ».

Pour la petite histoire et en passant, j'aimerais d'abord vous confier qu'il y avait une bonne petite raison, entre autres, d'apprécier les séances hebdomadaires de notre Municipalité : il nous arrivait de rire. Souvent beaucoup plus qu'à la Palud ... L'humour

pouvait même agir comme la pincée de bicarbonate dans une fondue mal fondue et pour produire une subite légèreté liante. C'est toujours bon à prendre.

Plus sérieusement, nous nous efforcions, je crois pouvoir le dire, d'y pratiquer la politique idéale, celle qu'a définie Erasme. Je le cite en substance : « Apaiser les conflits par une bienveillante compréhension mutuelle, éclaircir ce qui est trouble, démêler ce qui est embrouillé, raccommoier ce qui est déchiré, rapprocher l'individu de la collectivité ». On est heureusement très loin du « Prince » de Machiavel !

Aujourd'hui, ce n'est pas sans regret et sans émotion que je quitte notre Exécutif. Vous me saurez inconsolable, mes chers collègues, de ne plus pouvoir m'intéresser de près à vos initiatives et de ne plus pouvoir tirer profit de votre regard critique, parfois très critique, sur celles de la DJAS. Je vais sans doute me sentir frustré de ne plus pouvoir accompagner les projets que nous avons initiés, traités et maltraités parfois ensemble, car j'ai beaucoup apprécié nos rares confrontations, dans ce qu'elles avaient de différencié et même si elles étaient souvent prévisibles.

Les mercredis matin vont me sembler creux - mis à part quelques incontournables tâches domestiques qui m'attendent, mais j'aurai encore le temps de songer aussi à nos séances thématiques du jeudi, visionnaires et parfois captivantes. J'y ai au moins appris que les initiatives un peu trop personnelles avaient leurs limites, sinon les miennes. Adieu donc « veaux, vaches, cochons, couvées ». J'ai essayé, mais pas en phase, ni certainement toujours convaincant.

En fin de parcours, je ne voudrais pourtant pas abuser du rétroviseur pour regretter le pouvoir municipal, avec un petit «p». Mais quel pouvoir ? Que reste-t-il du modèle romain ? Que reste-t-il de la souveraineté verticale à la bernoise, si ce n'est la prééminence active d'un syndic, toujours à la recherche d'un consensus ?

Pouvoir déjà largement délégué aux niveaux intercommunal et régional. Pouvoir quelque peu dégonflé par des démarches pudiquement participatives. Et je ne parlerai pas de l'avidité du Château St Maire, ni des habiles et furtives tentatives de notre honorable Commission de gestion.

L'ennui est que le pouvoir ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ou qu'on ne peut plus s'en servir. Il reste juste à craindre que son émiettement n'entraîne, peu à peu, quelque déclin de l'autorité qui détient ce pouvoir. Délicat problème, car vous le savez, Mesdames et Messieurs, quand il s'exerce, le pouvoir parallèle n'est pas toujours innocent. A vous d'y veiller.

A vous également, chers Conseillères et Conseillers, s'il vous plaît, encouragez nos jeunes citoyennes et citoyens à s'engager politiquement, puis à vous rejoindre un jour en cet hémicycle. C'est mon ultime souhait. Quoique parfois déroutés par des rites partisans, nos gamines et nos gamins semblent plus attentifs que jamais. On doit s'en réjouir, même si l'on sent chez eux quelque allergie à un establishment politique à leurs yeux trop convenu. Leur implication créative dans des projets collectifs ne peut cependant que profiter à notre communauté, car ils peuvent rendre plus durable ce que la politique a de foncièrement éphémère. Avec eux, vous allez peut-être vers la « bio-démocratie » et « la Nuit Debout », vers quelque fronde ou opportunité évidemment provocatrices. Il vous reste quand même à ne pas manquer le coche.

Et maintenant, pour conclure, je voudrais exprimer ma vive reconnaissance à notre administration communale, la transversale et les autres. Je me tourne vers les chefs de service. J'ai pu admirer leur sérénité, leur efficacité et leur proximité. C'était en particulier le cas du personnel, très flexible, efficace et solidaire de la superbe DJAS, avec ses fidèles et loyaux cadres, en particulier son chef dynamique, Alain Delaloye. Je l'en remercie de tout cœur. Que ce cher et rayonnant dicastère continue à cultiver le lien communal qui est celui de l'école et du social. Il est particulièrement fort à Pully. Je suis persuadé que mon estimable successeur y trouvera un grand d'intérêt et je lui souhaite plein succès. Bienvenue à la DJAS, cher Jean-Marc !

Je suis enfin reconnaissant aux Verts de m'avoir transmis leur vision, malgré mon âge, leur fraîcheur et leur verdeur. Merci de m'avoir fait confiance malgré les différences d'angles de vue qui pouvaient tout naturellement surgir entre des militants et leur représentant dans un collège exécutif.

Je vous souhaite à toutes et à tous : bonne chance, beaucoup de joies, d'imagination et de patience face aux défis qui vous attendent.
Merci

(Applaudissements très nourris)

Le groupe des Verts remet un bouquet de fleurs à M. Margot et le remercie pour son investissement.

2.5.9 Discours d'adieu de M. Martial LAMBERT, municipal

Madame la Présidente, merci pour vos bonnes paroles très flatteuses auxquelles je suis très sensible.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic, mes chers Collègues,

Dans la vie, il y a toujours une dernière fois. Ainsi, lundi, j'ai participé à ma dernière séance de groupe. Ce soir, après une septantaine de séances du Conseil communal, le moment est venu pour moi de m'annoncer « partant ». En préambule, j'aimerais rendre hommage en premier lieu à mon épouse Christiane qui a toujours été à mes côtés et accepté, il y a 12 ans, que je quitte une profession qui me passionnait pour une fonction quelque peu aléatoire. Ainsi, le principal défi a été effectivement de m'y consacrer entièrement. Je me suis fait un peu roulé parce qu'on dit un municipal à 60 %, mais on a oublié de me dire que c'était 60 % de 24 heures.

J'entendais récemment un interview de François Lachat au sujet de son ouvrage intitulé « servir et disparaître ». Ce titre m'a interpellé car il me semble important. En devenant conseiller communal puis municipal, il est clair qu'on entre au service de la population. Certes, bien que pas militaire, ce service demande une disponibilité de chaque instant. Eh oui ! Nos citoyens n'hésitent pas à nous interpeller à toute heure, dimanche compris, lorsqu'ils sont agacés par un problème de voisinage, de parcage, d'inondation dans leur cuisine et j'en passe. Mais le contact avec les uns et les autres a toujours représenté pour moi une richesse. La communication est l'une des clés d'un service fructueux et permet

d'aller de l'avant. J'observais à la TV l'autre jour cet homme qui a refusé de serrer la main que lui tendait François Hollande. Un refus de communication que je peux entendre mais qui ne permet pas le dialogue. Certes, le dialogue n'est pas toujours facile entre nos partis mais il est établi par chacun dans une volonté de construction.

Rentré en cours de législature au Conseil communal en 1992, très rapidement je suis devenu président du Parti radical, puis président du groupe radical avant de devenir Président du Conseil communal en 2002. Ce fut, Madame la Présidente, ma plus belle fonction politique malgré le fait que, lors du concours de rames conseillé par notre secrétaire, Jacqueline Vallotton, j'ai passé à l'eau en complet – veston, pager et natel. Le service de sauvetage a quand même mis un certain temps pour me dégager.

Les 10 années passées au sein de la Municipalité ont été riches en rencontres, événements, projets passionnants et ont permis que cette partie de mon parcours professionnel soit un très bon moment.

Je vais, comme je l'ai déjà indiqué dans ma lettre de démission, pouvoir enfin serrer des mains sans que l'on me dise : « Tiens ! Tu es toujours en campagne électorale ».

En ma qualité de Conseiller municipal, il a fallu très rapidement m'adapter à plusieurs métiers, porter des projets en plénum et convaincre, à chaque fois, 100 spécialistes du domaine. A cet effet, je vous félicite !

Le 1^{er} juin 2004, dans un contexte politique particulier, j'ai tout de suite été dans le bain avec un programme d'économies assez ambitieux qui m'a valu de sérieuses critiques, notamment des sociétés locales, qui ont vu, le jour de mon anniversaire qui est férié pour moi mais j'étais au Conseil communal, le Conseil communal accepter la proposition municipale de faire payer un loyer pour l'occupation des locaux communaux à raison de CHF 5.- de l'heure.

La même année, je recevais un cactus de l'Illustré pour la mise en place de l'entrée de la piscine informatisée qui provoquait une file d'attente, avec une photo dont la provenance est toujours un mystère.

Pendant sept ans, j'ai eu le grand plaisir d'œuvrer à la tête de la Direction des domaines, gérances et sports (avec les écoles pendant deux ans) et c'est là que les premières réflexions sur la réorganisation de la cave ont commencé (ça, c'était surtout un membre de la sous-commission de gestion qui était aux domaines). Pendant dix ans, à la tête de la sécurité publique de la Ville de Pully, j'ai eu le privilège de côtoyer des hommes et des femmes fortement investis pour le bien de la collectivité publique.

Je me suis fortement engagé pour le maintien d'une police municipale et je resterai toute ma vie un opposant acharné à la police unique voulue par un Etat trop centralisateur, qui, je reste convaincu, n'apportera rien à l'amélioration de la sécurité publique mais, par contre, coûtera beaucoup plus cher. Ce sera comme la facture sociale.

J'ai été à la tête des opposants à la réforme de la protection civile dans un premier projet trop centralisateur. A nouveau, je suis fier d'avoir obtenu gain de cause sur toutes les revendications, au grand dam du Service de la sécurité civile et militaire.

J'ai toujours en mémoire le projet Polycom – équipement radio pour la police – lors duquel, après un débat houleux, un conseiller communal s'adressant au Syndic Thoney lui demanda s'il trouvait normal qu'un Conseiller municipal défende un préavis avec autant d'assiduité. Celui-ci a très bien passé après plus de 90 minutes de débat. Durant cette décennie, la police de proximité s'est bien développée et continuera à le faire.

Découvrir l'urbanisme a été pour moi une expérience inoubliable et je me suis passionné pour cette science où se côtoient l'aspect juridique, des visionnaires, des promoteurs, des citoyens qui ont tous une conception différente de l'aménagement du territoire. J'ai dû apprendre à être un peu diplomate, ce qui, je l'avoue, n'a pas toujours été facile pour moi, convaincu que pour atteindre un but, il y a toujours une ligne droite et que les courbes sont une perte de temps et d'énergie inutiles. La présentation des plans de quartiers, comme le Jardin des Désertes ou récemment Clergère-Sud, m'a quand même valu de longues séances de préparation, mais pas de cheveux blancs, ni de perte de cheveux, puisqu'ils étaient déjà blanchis et étaient tombés avant mon arrivée à la Municipalité.

Dans le domaine de l'architecture, j'ai découvert un monde particulier où très rapidement j'ai renoncé à critiquer l'esthétisme, puisque pas du tout aidé par les organes judiciaires. Mais, je reste un chaud partisan de la préservation du patrimoine historique. Avec la végétalisation des murs, la rénovation complète du quai Nord de la gare de Pully-village est une réussite. Le pavillon du Tennis Club est terminé et l'arrêt de bus de Val-Vert, grâce à votre accord, verra bientôt le jour.

Mais, Val-Vert restera toujours une interrogation pour moi, car dans les préavis communs avec la Direction des travaux de plusieurs millions, c'est souvent les aménagements urbains, qui représentent pourtant la plus petite dépense dans le projet, qui sont les plus discutés avec, je l'avoue peut-être, les arrêts de bus bloquants qui n'étaient pas de ma compétence.

Dans le secteur « parcs et promenades », plusieurs initiatives ont permis de développer les aménagements paysagers de la Commune, notamment les arbres plantés au Collège des Alpes qui m'ont valu plusieurs commentaires, comme : « C'est beau, mais pas de ça chez nous ! ». Ces initiatives m'ont réjoui car elles ne coûtaient pas grand-chose, étant de la compétence du Municipal, qui est comme chacun le sait très modéré, mais elles provoquaient des discussions fournies.

J'exprime toute ma reconnaissance :

- Aux citoyennes et citoyens de Pully qui m'ont élu et réélu pendant trois législatures : une première fois tacitement, c'est un honneur, et deux fois par suffrages, que du bonheur ;
- A vous, Conseillères et Conseillers communaux ;
- A toute l'équipe municipale qui a dû parfois supporter mes « décibels » lors de débats passionnés, avec deux syndics successifs pour me modérer ;
- A mon épouse Christiane et nos cinq enfants qui m'ont toujours encouragé dans tous mes virages professionnels ;
- A mes chefs de service, Philippe Daucourt, Dan-Henri Weber, Claude Cagna, Jean-Pierre Frank et Jean-François Delessert – les mauvaises langues diront que j'en ai

- usés - pour leur soutien constant, leurs conseils avisés et leur loyauté, sans oublier bien sûr Corinne Brandt ;
- A tous les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale pour leur travail dans l'ombre, au service de nos concitoyennes et concitoyens ;
 - A Gil Reichen, notre syndic, Lydia Masméjan, Marc Zolliker et Daniel Margot pour leur amitié ;
 - A mon parti, pour commencer le Parti radical, puis le PLR qui m'a toujours fait confiance.

Sans nostalgie aucune, je m'annonce partant en me disant : « Tu prends ta retraite politique, tu vas enfin pouvoir travailler ». Je reste à disposition de mon parti.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à mes successeurs, Jean-Marc Chevallaz à la sécurité publique, Nicolas Leuba à l'urbanisme et l'environnement – vous remarquez qu'il faut deux municipaux pour me remplacer - et à la nouvelle équipe municipale, de très belles réussites pour le bien de la Ville de Pully.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements nourris)

2.5.10 Discours de M. Gil REICHEN, syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

L'heure avance et il m'appartient de conclure cette partie oratoire de cette dernière séance dont le caractère particulier qu'on évoquait tout à l'heure se confirme. Cette séance qui est, cela a été dit très concrètement et non plus de façon symbolique, la dernière fois que siègent dans ce lieu celles et ceux qui mettront un terme à leur engagement politique le 30 juin prochain. Et, le fait que se trouvent parmi eux aujourd'hui deux membres de la Municipalité et la secrétaire de votre Conseil renforce encore probablement la dimension émotionnelle de cette séance.

C'est aussi une occasion pour la Municipalité de se retourner et donc d'une manière non exhaustive bien sûr sur les cinq années passées, de revenir sur les thèmes principaux abordés au cours de 44 séances du Conseil communal, aux débats quelques fois animés conduits par deux Présidentes et trois Présidents aux styles variés. Un survol que la Municipalité a fait de manière plus complète dans son bilan de législature récemment distribué à votre Conseil et à l'ensemble de la population. Un document qui reprend pour les trois domaines du programme de législature une description globale de ce qui a pu être entrepris durant les cinq années dernières et dans lequel nous avons renoncé à une appréciation de chaque mesure ou action, de chaque objectif pris de manière isolée, ceux-ci étant formulés volontairement de manière générale et qualitative.

En ce qui concerne les deux priorités de la législature identifiées par la Municipalité, soit la politique du logement et l'attractivité du centre-ville et de la vie sociale, le bilan est contrasté. Pour ce qui est de la politique du logement, on peut considérer quelques avancées significatives avec, en septembre 2012, la présentation à votre Conseil d'un préavis d'intention fixant des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre pour les différentes catégories de logements dits à pénurie, un calendrier prévisionnel de mise en

œuvre ainsi que les lieux à privilégier pour leur construction. Un premier pas politique non négligeable était ainsi franchi. Un an plus tard, les conditions de mise à disposition d'un premier terrain, celui des Boverattes, était adopté, après l'appel d'offres ayant conduit au choix d'un investisseur qui sera en charge de la réalisation. Aujourd'hui, ce premier projet est au bénéfice d'une autorisation de construire qui n'est pas encore exécutoire, vous le savez, puisqu'un recours contestant la décision de la Municipalité est pendant devant la Cour de droit administratif. Notre objectif de 2012 consistant à mettre à disposition quelque 300 logements, toutes catégories confondues, d'ici à 2019 ne sera à l'évidence que partiellement atteint.

Le renforcement de l'attractivité du centre-ville, notamment en réaménageant ses espaces publics, s'est avéré compliqué à mettre en œuvre, compte tenu de fortes résistances au changement, même si beaucoup admettent que les choses peuvent et doivent être améliorées et que, dans ce domaine, le statut quo n'est pas souhaitable. Le Masterplan présenté en octobre 2014 est le document de synthèse de plusieurs études d'urbanisation et de mobilité menées ces dernières années sur le centre-ville. Il en clarifie les orientations stratégiques d'aménagement et servira de référence à la Municipalité pour assurer la cohérence des futurs projets touchant ce secteur. L'aménagement d'un centre-ville moderne passe également par l'éclairage public. Adopté en janvier 2015, le Plan lumières du centre de Pully est un véritable outil de planification qui définit les lignes directrices en matière d'éclairage public et vous avez entendu que sa mise en œuvre progresse.

Les réaménagements des ponts du Tirage et du Prieuré, l'amélioration des accès aux quais de la gare ont permis de développer des espaces publics de meilleure qualité, conviviaux et accueillants. Nous espérons que le point de vue de la population et des usagers du centre-ville qui s'exprimera par le biais de la démarche participative lancée en fin d'année dernière permettra de dégager une vision consensuelle qui viendra compléter utilement les études techniques menées jusqu'ici et qui, ensemble, serviront aux projets futurs et en renforçant l'acceptabilité.

Au-delà de ces deux priorités, de nombreux thèmes mériteraient certainement d'être mentionnés avec la difficulté d'en choisir quelques illustrations, comme les exemples qui suivent :

- Le diagnostic communautaire, mené de concert avec les habitants de Pully-Nord, qui a permis de développer de nombreuses activités, favorisant les liens sociaux, qui se poursuivent sous l'égide de l'Association la Mosaïque de Pully-Nord ;
- Dans le domaine culturel, le Musée d'art a considérablement accru sa visibilité, sa renommée et sa réputation. La qualité de ses prestations est largement reconnue. La fréquentation des expositions, les visites, les participations aux animations sont en constante augmentation et l'on constate une diversification des publics très positive ;
- De même, la Villa romaine a vu le développement d'un programme d'activités riche et varié et la conclusion de nombreux partenariats culturels et scientifiques ;
- La réorganisation des activités d'exploitation des vignes communales permettra d'optimiser l'usage des surfaces nécessaires aux activités viticoles et de les rassembler sur un site unique ;

- Les premières démarches en vue de la création d'un Hôtel-de-Ville dans le bâtiment historique du Prieuré et du réaménagement de ce secteur ont été entreprises avec un préavis d'intention décrivant l'ensemble du projet soumis à votre Conseil en septembre 2013. Ce premier pas fut suivi d'une demande d'investissement permettant l'élaboration d'un plan de quartier adapté aux enjeux du site et l'organisation d'un concours de projets d'architecture. Ce préavis a été voté à une très large majorité en novembre 2014 ;

- En ce qui concerne l'administration communale, le règlement du personnel a été mis à jour en 2014, de même que la classification des fonctions et l'échelle des salaires ;

- La communication a été renforcée et développée par plusieurs supports : un journal communal est distribué quatre fois par année à tous les ménages et commerces depuis septembre 2012, avec des informations factuelles sur les activités et réalisations de l'administration et de nos institutions culturelles. Le site internet communal a été complété par deux nouveaux sites spécifiques, l'un dédié aux travaux et projets urbanistiques, l'autre présentant l'état d'avancement et les résultats de la démarche participative.

Quelques mots encore sur les finances communales, thème qui ne fait l'objet d'aucune mention particulière dans le programme 2011-2016. La conjugaison d'une gestion rigoureuse et de la progression de nos recettes fiscales a permis de financer nos dépenses de fonctionnement et nos investissements sans recourir à l'emprunt mais, au contraire, en diminuant notre endettement de CHF 37 mio pour le ramener à hauteur de CHF 70 mio à fin 2015. La situation financière de la Ville de Pully est donc très saine. Il faut s'en réjouir, évidemment, même si un certain nombre de risques se profilent pour les années à venir.

Le programme de législature n'est pas un document contraignant pour la Municipalité mais lui permet de fixer les lignes directrices de son action et d'identifier ses priorités. Dans cet esprit, le bilan ne doit pas être perçu comme un résultat d'examen avec un décompte méthodique des objectifs atteints, totalement ou partiellement et de ceux qui n'ont pu l'être. C'est un document qui permet de garder une trace de ce qu'auront été ces cinq dernières années et qui montre aussi l'extraordinaire diversité des domaines touchés par l'action publique.

Aujourd'hui, plusieurs parmi vous arrivent au terme de leur engagement politique. Vous aurez en plénum ou plus discrètement dans les commissions, au sein de votre groupe politique, apporté vos idées, vos convictions, quelques illusions peut-être aussi, un peu de votre personnalité. Vous aurez ainsi contribué à l'évolution de notre Ville mais aussi au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques qui reposent sur l'engagement personnel et volontaire de chacune et de chacun. Quelles que soient les circonstances qui vous ont conduit à cette fin de mandat, soyez ici publiquement et sincèrement remerciés pour votre engagement.

Dans ce contexte, j'ai bien sûr aussi une pensée reconnaissante pour nos deux collègues de la Municipalité, Martial Lambert et Daniel Margot qui termineront leur mandat, non pas ce soir, mais au 30 juin à minuit. Deux personnalités qui auront chacune à leur manière, vous l'aurez vu, laissé leur empreinte sur une période de la vie de notre

collectivité, qui auront été sollicitées jusqu'à la dernière minute, notamment notre collègue Martial Lambert qui m'a permis d'apprendre et d'être rassuré sur le fait que Martial est désormais protégé par le règlement sur les arbres, puisqu'à un mètre du sol le tronc devrait dépasser les 30 cm de diamètre ...

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bel été, une belle soirée sur l'Esplanade du Prieuré. Merci de votre attention.

(Applaudissements très nourris)

La Présidente :

Merci Monsieur le Syndic.

Je clos cette séance. Je vous remercie pour votre engagement. Je souhaite beaucoup de plaisir à la nouvelle équipe du Bureau et sa nouvelle Présidente et je vous souhaite également une bonne soirée, un bon appétit et un bel été. Merci.

La Présidente :

Le secrétaire suppléant :

Nathalie Jaquerod

Bernard Montavon